Point de situation 21 avril 2020

La situation en France

- → 30 106 personnes hospitalisées pour infection à COVID-19
- → 5 433 cas graves nécessitent des soins lourds en réanimation
- → 190 nouveaux admis en réanimation. Le solde, qui représente le nombre total de patients à prendre en charge est négatif de 250 patients
- → Depuis le 1^{er} mars, 12 900 **décès** en milieu hospitalier
- → Depuis le 1^{er} mars, 7 896 décès survenus en établissements sociaux et médico-sociaux
- → Près de 39 181 personnes guéries sorties de l'hôpital
- → Dans les Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte): 98 hospitalisations dont 32 en réanimation

Points saillants du discours du Pr Salomon

- Maladie professionnelle

Le Gouvernement a décidé que, pour le personnel soignant, la maladie Covid-19 sera reconnue automatiquement comme maladie professionnelle, avec indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente.

La reconnaissance d'une maladie professionnelle permet une prise en charge à 100% des frais médicaux mais aussi de recevoir une indemnité en cas d'incapacité temporaire ou permanente.

- Souffrance psychique et troubles psychiatriques

La situation actuelle est difficile et on peut se sentir stressé ou angoissé.

Des numéros d'écoute et de soutien existent, en lien avec le numéro vert COVID 0800 130 000 : la Croix rouge (8h/20h, 7j/7), Ecoute Santé (8h/21h, 7j/7) et SOS Amitiés (24h/24, 7j/7) peuvent répondre aux appels.